

République Française  
Département : LOT  
Arrondissement : Gourdon  
UZECH - COMMUNE

## **CONSEIL MUNICIPAL** **PROCES VERBAL**

Le jeudi 10 avril 2025 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc LACROIX.

Secrétaire de la séance : Lilian PRADIE

**Présents** : Jean-Marc LACROIX, Lilian PRADIE, Jean-Marie AULIE, Christophe PUCHAUX, Bertrand VIDAL, Romain CAZELOU, Marie-Claire CAYON

**Représentés** : Anne-Sophie BACHELART représentée par Jean-Marc LACROIX

**Absents et excusés** : Lionel CLUZEL, Edith PIERS

### **ORDRE DU JOUR** :

- Modification de la durée d'amortissement
- Vote des taux de taxes 2025
- Subvention association des potiers
- Projet aménagement sécurisation carrefour de la Remise
- Vote du budget primitif 2025 - Commune
- Vote du budget primitif 2025 - Assainissement

Questions diverses :

- . Séisme Birmanie

### **APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL**

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé.

### **DELIBERATIONS DU CONSEIL** :

#### **Modification de la durée d'amortissement (N° 2025\_013)**

Monsieur le Maire explique que, par dérogation à la M57 qui prévoit un amortissement au prorata temporis, il est possible pour la collectivité d'amortir les subventions d'équipement (comptes 204xxx) sur un seul exercice à compter de l'année suivant leur versement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'amortir les subventions d'équipement sur un seul exercice et autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

Délibération : adoptée

### Vote des taux de taxes 2025 (N° 2025\_014)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des impôts votés en 2024 et propose de ne pas les augmenter.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition en 2025, à savoir :

**TH : 12,74 %**

**TFPB : 40,36 %**

**TFPNB : 228,47 %**

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération : adoptée

### Attribution subvention 2025 association des potiers (N° 2025\_015)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la subvention attribuée à l'association des potiers pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal attribue pour l'exercice 2025 une subvention de 730 € à l'association des potiers. Les crédits budgétaires nécessaires font l'objet d'une inscription au budget primitif 2025 à l'article 65748.

Délibération : adoptée

### Projet Aménagement et sécurisation du carrefour de la Remise (N° 2025\_016)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'aménager et de sécuriser le carrefour de La Remise, qui est l'intersection des routes départementales D5 et D12, pour résoudre les problèmes de vitesse excessive et de manque de visibilité qui peuvent nuire aux piétons, aux automobilistes, et aux enfants qui traversent pour se rendre à l'arrêt du car scolaire. Il remémore la délibération 2024\_01 prise le 11 janvier 2024 qui porte sur la création d'une agglomération au niveau de ce carrefour.

Il fait part du projet d'aménagement et de sécurisation de ce carrefour qui consiste principalement à créer un chemin piétonnier, installer deux ralentisseurs et deux feux tricolores.

Monsieur le Maire informe que le coût des travaux s'élève à 61 800 € HT et présente les devis reçus :

Travaux	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
voirie (ralentisseurs, feux, panneaux...)	EIFFAGE	46350,00	55620,00
Extension balisage piéton..	FDEL	15450,00	18540,00
<b>TOTAL</b>		<b>61800,00</b>	<b>74160,00</b>

Il présente également le plan de financement et leur fait part des subventions dont le projet peut bénéficier :

Département (Dotation amendes de police)	30000
Communauté de communes Quercy Bouriane (Fonds de concours)	4699
Autofinancement	27101
<b>Total</b>	<b>61800</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- valide le projet d'aménagement et de sécurisation du carrefour de La Remise
- approuve les deux devis présentés pour un montant de travaux à 61800 € HT
- valide ce plan de financement
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide auprès du Département au titre de la dotation des amendes de police pour un montant de 30000 €
- autorise Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la communauté de communes Quercy Bouriane pour un montant de 4699 €
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures.

Délibération : adoptée

#### Extension balisage piéton du Bourg à la Remise (N° 2025\_017)

Dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation du carrefour de la Remise, il est prévu de créer un chemin piétonnier qui sera éclairé. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ce projet d'extension du balisage piéton qui reliera le bourg à la Remise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ce projet d'éclairage public, suivant l'avant-projet présenté par la FDEL, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2025,
- s'engage à participer à ces travaux conformément au devis estimatif présenté par la FDEL, participation nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 2041582. Il est à noter qu'un bon pour accord définitif sera présenté par la FDEL à la commune après réalisation des études définitives.
- autorise la FDEL à lancer les études définitives et acte que le montant définitif des travaux sera précisé au conseil municipal pour approbation. Ces études feront l'objet d'une facturation à la commune en cas de non réalisation des travaux.
- autorise la FDEL à collecter le Certificats d'économie d'Énergie (CEE) générés par l'opération.

- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

Délibération : adoptée

Vote du budget primitif 2025 - Commune (N° 2025\_018)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune d'Uzech, présenté par monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune UZECH pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 712 963,21**

**En dépenses à la somme de : 712 963,21**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	120 550
012	Charges de personnel, frais assimilés	65 300
014	Atténuations de produits	10 956
042	Section à section	183 226,68
65	Autres charges de gestion courante	52 150
66	Charges financières	1 671

<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>433 853,68</b>
---	--	-------------------

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	179 338,15
042	Section à section	44 688,53
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 400
73	Impôts et taxes	18 000
731	Fiscalité locale	98 409
74	Dotations et participations	67 018
75	Autres produits de gestion courante	20 000
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>433 853,68</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	109 421
040	Section à section	44 688,53
116	Adressage	5 000
118	Rénovation maison communale	20 000
120	Aménagement espaces publics	30 000
121	Sécurisation carrefour La Remise	70 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>279 109,53</b>

<b>D'INVESTISSEMENT</b>		
-------------------------	--	--

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	72 455,09
001	Solde d'exécution section investissement	23 427,76
040	Section à section	183 226,68
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>279 109,53</b>

Délibération : adoptée

### Vote du budget primitif 2025 - Assainissement (N° 2025\_019)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 du service assainissement d'Uzech, présenté par monsieur le Maire,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

#### **DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

##### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget Assainissement pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 53 032,29**

**En dépenses à la somme de : 53 032,29**

##### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	8 005
014	Atténuations de produits	490
042	Section à section	8 087,56
65	Autres charges de gestion courante	5
66	Charges financières	520,03
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 107,59</b>

**RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	6 624,59
042	Section à section	478
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 000
74	Subventions d'exploitation	3 000
75	Autres produits de gestion courante	5
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>17 107,59</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
0	Hors équipement	3 840
040	Section à section	478
101	Réhabilitation station Est / La Rem	31 606,7
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>35 924,7</b>

**RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	27 837,14
040	Section à section	8 087,56
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>35 924,7</b>

Délibération : adoptée

**QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Marc LACROIX  
Président de séance

Lilian PRADIE  
Secrétaire de séance